
*Le SNPTES entendu,
retrait d'un amendement parlementaire destiné à court-circuiter le CNU*

Suite au communiqué du SNPTES du 17 mai dernier, destiné à s'opposer à un amendement parlementaire qui aurait permis le recrutement d'enseignants-chercheurs en se dispensant de la procédure de qualification, les députés à l'origine de cette demande singulière ont accepté, à la demande de Frédérique Vidal, de retirer cet amendement.

Le SNPTES souhaite être aussi entendu, par la Gouvernement et la Représentation nationale, sur d'autres points portés par le projet *de loi de la transformation de la fonction publique* et, notamment, sur le champ des attributions des commissions administratives paritaires ou encore des commissions paritaires d'établissement (CPE).

Choisy-le-Roi, le 21 mai 2019